



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Égalité-Fraternité

Mairie Saint Etienne des Sorts  
Tél. 04 66 79 26 06  
[contact@saintetiennedessorts.fr](mailto:contact@saintetiennedessorts.fr)

## Arrêté municipal n° 2025-14

### **POLICE DE ROULAGE**

**Le Maire de la Commune de Saint Etienne des Sorts ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2113-1 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route ;

Vu la demande d'autorisation de voirie de l'Agglomération du Gard Rhodanien pour le compte de la société CANONGE ET BIALLEZ ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation sur la commune sur la :

### **RD138 SAINT-ETIENNE-DES-SORTS,**

#### ARRETE

Article 1 : La circulation sera réglementée comme suit : **Circulation en demi-chaussée sur la RD138 (implantation d'un camion grue)**

Article 2 : Le présent arrêté sera applicable à **compter du 11 juin 2025 au 12 juin 2025**

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le demandeur.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché dans les panneaux d'affichage de la commune.

Article 5 : Les infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants seront traduits devant les tribunaux compétents.

Article 6 : Ampliation sera transmise à : Gendarmerie de PONT SAINT ESPRIT, Caserne de pompiers de PONT SAINT ESPRIT.

Fait à Saint Etienne des Sorts, le 20 mai 2025

Monsieur le Maire,  
Stéphane MARCELLIN

